

Compte-rendu de la séance du conseil municipal SIAUGUES SAINTE MARIE

Lundi 4 novembre 2024 à 20h30 – Salle du Conseil

Présents: RUAT Gilles, CARLET Annie, ATTARD Yves, RICHARD André, MARTIN Pascal, LIONNET Andrée, VIGOUROUX Edwige (secrétaire), Robert PAYS

Absents : Mathieu JOUVE, David VIALLET, Christian ROYER, Carole PELET

Procuration :

Catherine BARBALAT a donné le pouvoir à Andrée LIONNET

Ouverture de séance : 20h30

Point n°1 : Validation du PV du dernier conseil municipal : Le PV a été validé à l'unanimité

Point n°2 : Demandes d'acquisition de terrains par des particuliers

Demande de madame Boyer Martine à Laniac pour l'acquisition de la petite parcelle de terrain derrière sa maison lui permettant d'accéder à sa grange. Il conviendra de faire un déclassement de la parcelle lorsque celle-ci aura été bornée pour pouvoir la vendre.

Le Conseil autorise le maire à démarrer la procédure à savoir faire venir un géomètre dont les frais seront à la charge de l'acquéreur. Vote à l'unanimité.

Demande de monsieur Rocher Franck pour l'acquisition d'une bande de terrain le long de sa parcelle où est implantée son usine de méthanisation et le chemin communal derrière l'usine. Il convient de faire intervenir le géomètre pour établir la surface exacte à vendre au prix de 5 € le m², le terrain étant situé sur une zone UIa.

La vente de ce terrain est votée à l'unanimité.

Tous les frais afférents à ces ventes seront supportés par les acquéreurs.

Point n°3 : Attribution des subventions aux associations – 2^{ème} session

Les subventions sont attribuées :

- ADMR : 250 €
- A Lait'coute : 250 €
- Arts de vivre : 500 €
- Les Métallos de Pem : 250 €
- Le Sou de l'école : 60 €/enfant
- Les Jeunes Siauguains : 250 €
- L'Amicale des Sapeurs-Pompiers : 800 €

Ces subventions seront versées après réception du dossier complet de demande de subvention

Vote à l'unanimité pour l'attribution de ces subventions.

Point n°4 : Centre de gestion – Contrat d'assurance pour les risques statutaires des agents.

Vote à l'unanimité pour l'adhésion au contrat d'assurance relatif aux risques statutaires des agents.

Point n°5 : Décision modificative budget eau

Pour régler la redevance de consommation en eau potable d'un montant de 1517 €, il est nécessaire de créer une dépense au budget eau de 1520 €
DM votée à l'unanimité.

Point n°6 : Décision modificative budget lotissement « Les bords de l'étang »

Il est nécessaire de créer une dépense 222 000 € sur le budget lotissement pour l'avance remboursable du budget général au budget lotissement
DM votée à l'unanimité.

Point n°7 : Avenir du Relais 43

Suite à la liquidation judiciaire du Relais 43 et à la publication d'une annonce légale pour reprise, Monsieur le Maire propose de faire une offre à hauteur de 40 000 € pour l'acquisition par la commune du fonds de commerce du Relais 43. Cette offre sera faite avant 08/11/2024 midi date limite de dépôt.
Cette délibération est votée à l'unanimité.